



POUR DIFFUSION IMMEDIATE

accrue. En dépit des tensions qui ont prévalu entre les deux finalistes lors de la campagne présidentielle, le vainqueur doit désormais dépasser les clivages régionaux reflétés par les résultats des élections législatives et de l'élection présidentielle. Le peuple tunisien a surmonté des défis importants pour atteindre cette étape démocratique, notamment grâce à son enthousiasme, pour

redoubler ses efforts de sensibilisation des électeurs aux procédures à suivre le jour du scrutin.

Processus de vote: Les observateurs du Centre Carter ont noté que les agents électoraux ont, dans leur grande majorité, appliqué les procédures de manière efficace par dans toutes les phases du processus de vote. Tout comme au premier tour, l'irrégularité procédurale la plus fréquemment observée a été l'incapacité des agents électoraux à fournir des instructions aux électeurs. Ces insuffisances n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur la capacité des électeurs à exercer leur droit de vote. L'environnement dans lequel s'est déroulée cette élection et le processus de clôture du scrutin ont reçu une évaluation globale bonne, voire très bonne, dans la quasi-totalité des bureaux observés, et les procédures de clôture ont bien été suivies dans 23 des 26 cas observés. Dans certains cas isolés, les procès-verbaux des procédures de clôture n'ont pas été remplis de manière adéquate. Les procédures de dépouillement et de décompte des voix ont été jugées bonnes à très bonnes dans 22 des 25 bureaux de vote observés. Les procès-verbaux des résultats ont été affichés comme requis à l'extérieur des bureaux dans 24 des cas observés. Les observateurs du Centre Carter ont visité 20 centres de compilation des résultats et évalué le processus en cours comme efficace et ordonné. La plupart des observateurs ont indiqué que l'ISIE a facilité un bien meilleur accès aux procédures que lors du précédent tour, et qu'ils ont pu effectuer une observation approfondie de tous les aspects du processus. Les observateurs du Centre Carter ont en outre évalué positivement la mise en œuvre des procédures et l'environnement électoral dans les différents centres visités. Par ailleurs, dans 19 des 20 centres de compilation visités les agents se sont montrés coopératifs et ont accepté de donner des informations et de répondre aux questions des observateurs. Les représentants des candidats étaient également présents et ont activement participé au processus dans tous les bureaux visités par les observateurs, à l'exception de trois d'entre eux. Le processus de compilation des résultats est encore en cours à l'heure actuelle.

Participation des observateurs et des représentants des candidats: Comme au premier tour, les organisations de la société civile et les partis politiques ont accrédités un grand nombre d'observateurs. Les candidats finalistes à la présidentielle ont déployé de nombreux représentants pour le second tour. Sur les 88 000 observateurs accrédités, 67% étaient des représentants des candidats. Les représentants des candidats étaient présents dans les 282 bureaux de vote visités à l'exception de dix d'entre eux. En revanche, dans 43% des bureaux observés, les observateurs nationaux étaient absents durant le déroulement du scrutin. Bien que les autorités électorales aient généralement encouragé le rôle des observateurs nationaux et celui des représentants des candidats et aient facilité leur accès aux bureaux de vote, l'instruction de dernière minute de l'ISIE leur interdisant de rester dans les cours des centres de vote a indûment limité leur observation.

C6

consultations au niveau régional. Sur la base de leurs recommandations, la nouvelle Assemblée législative devrait entreprendre une révision approfondie de la législation et des réglementations électorales. L'adoption d'un nouveau code électoral offrira à l'Assemblée l'opportunité d'incorporer dans une loi organique les garanties de l'égalité du vote.

L'ARP devrait également prévoir rapidement une législation régissant les élections municipales et les processus connexes, notamment la restructuration du registre électoral. Les dernières élections municipales en Tunisie, dont les résultats sont souvent considérés comme ayant un impact significatif sur le quotidien des citoyens, ont eu lieu avant la révolution. Les acteurs électoraux devraient également procéder à un réexamen complet des règles relatives à la campagne électorale et à son financement. Les règlements et les plafonds de dépenses devraient être revus dans l'objectif de les rendre plus réalistes, afin de permettre aux candidats de mener une campagne efficace.

L'ISIE, en tant qu'organe électoral permanent, devrait élaborer une stratégie de communication claire ainsi qu'intensifier ses efforts pour communiquer avec les citoyens et les acteurs électoraux. Le Centre Carter exprime sa gratitude pour la collaboration et la disponibilité des agents de l'ISIE, mais encourage également l'Instance à améliorer la transparence de ses opérations internes, en particulier ses processus décisionnels. L'ISIE devrait en outre faire davantage de progrès en matière de sensibilisation des électeurs. L'inscription des jeunes et leur participation aux élections ont été relativement faibles dans les bureaux de vote visités. Cette dynamique suggère que la génération porteuse de la révolution risque de se voir marginaliser dans les affaires politiques de leur pays.

Contexte : Le Centre Carter a été accrédité par l'ISIE afin d'observer les élections et a déployé, à cet effet, plus de 60 observateurs qui ont visité 282 bureaux de vote ainsi que 20 centres de compilation des résultats. La mission a été dirigée conjointement par l'avocate des droits de l'homme et ambassadeur britannique Audrey Glover, et l'ancien premier ministre du Yémen, Abdelkarim Al-Eryani. Plus de 19 nationalités ont été représentées dans cette mission d'observation.

Le Centre est présent en Tunisie depuis 2011, et a observé les élections de l'Assemblée nationale constituante en 2011, ainsi que le processus d'élaboration de la constitution qui a abouti à son adoption en janvier 2014. La mission d'observation électorale a été lancée en juin 2014 avec le déploiement de dix observateurs de longue durée à travers le pays ainsi que d'une équipe d'experts basée à Tunis. Le Centre demeurera en Tunisie pour observer le processus final de compilation des résultats ainsi que la phase de contentieux électoral.

La mission d'observation du Centre Carter en Tunisie a pour objectif de fournir une évaluation impartiale de la qualité du processus électoral, de promouvoir un processus inclusif pour tous les Tunisiens et de manifester son appui à la transition démocratique. L'évaluation du processus électoral se fait sur la base du cadre juridique national ainsi que des obligations internationales de la Tunisie relatives à la tenue d'élections démocratiques réelles.

Le Centre Carter tient à remercier les autorités tunisiennes, les membres des partis politiques et de la société civile, ainsi que les représentants de la communauté internationale qui ont généreusement offert de leur temps et énergie pour faciliter les efforts du Centre Carter afin de mener à bien sa mission d'observation du processus électoral présidentiel.

La mission d'observation du Centre Carter est menée conformément à la Déclaration des principes pour l'observation internationale électorale ainsi que le Code de Conduite adopté par l'ONU en 2005 et entériné actuellement par 49 organisations.

Suivez l'actualité et les activités du Centre Carter en Tunisie sur notre page Facebook :

www.facebook.com/TCCTunisia

####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 80 pays, par la résolution de conflits, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.

Visitez notre site web : CarterCenter.org/ Suivez-nous sur Twitter : @CarterCenter et Facebook : [Facebook.com/CarterCenter/](https://www.facebook.com/CarterCenter/) Soutenez notre cause : [Causes.com/CarterCenter/](https://www.causes.com/CarterCenter/)
Regardez-nous sur Youtube : [YouTube.com/CarterCenter /](https://www.youtube.com/CarterCenter/)
Ajoutez-nous sur Google+ : <http://google.com/+cartercenter>

gouvernement tunisien². Selon son interprétation de la Constitution, le Quartet a déclaré que seul le président nouvellement élu pourrait demander au parti majoritaire au sein de

Durant la période séparant les deux tours du scrutin, l'ISIE s'est donné la peine d'améliorer l'administration électorale. Les autorités électorales ont organisé des sessions sur les enseignements tirés du premier tour avec leurs principaux agents, notamment les Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIE), les formateurs des agents des bureaux de vote, les présidents des centres de vote et les agents des bureaux de vote. L'ISIE a introduit de nouvelles procédures en vue d'améliorer le déroulement du second tour, notamment en facilitant l'accès aux électeurs handicapés et en introduisant l'utilisation d'une règle pour la compilation des résultats afin d'éviter les erreurs lors de transcription des chiffres sur les feuilles de dépouillement. En raison de retards survenus pendant la livraison du matériel électoral sensible lors de la phase de compilation des résultats des deux précédents scrutins, l'ISIE a envisagé avec l'armée des moyens d'accélérer le transfert du matériel des bureaux de vote vers les centres de compilation des résultats. Les rapports des observateurs du Centre Carter jusqu'au 22 décembre indiquent que ces efforts ont largement porté leurs fruits.

La crainte d'une montée des tensions lors du second tour a amené l'ISIE à intensifier ses efforts pour assurer une totale neutralité du processus électoral le jour du scrutin. Tout comme lors du premier tour, les IRIE ont procédé au remplacement du personnel des bureaux de vote qui n'a pas bien exécuté ses tâches ou qui a été jugé comme étant politiquement orienté⁸. Les IRIE ont également affecté les agents à différents bureaux de vote au sein du même centre.

En réponse à des contestations émises par des organisations de la société civile (OSC) et des représentants des candidats lors du premier tour, alléguant que certaines personnes avaient tenté d'influencer les électeurs à l'intérieur des centres de vote et dans les files d'attente devant les bureaux de vote, l'ISIE a invité les présidents des centres de vote à appliquer la loi et les réglementations de manière stricte, et à ne permettre la présence pour chaque candidat que d'un seul représentant par bureau et par centre de vote⁹. En outre, l'ISIE a donné des instructions spéciales aux présidents des centres de vote et aux forces de sécurité afin de prévenir et de signaler toute tentative d'influencer les électeurs à l'extérieur des centres de vote. A l'approche du jour du scrutin, l'ISIE a également émis une instruction interdisant aux observateurs et aux représentants des candidats de demeurer dans la cour du centre de vote. Selon cette directive, les présidents des centres de vote étaient également tenus de disperser tout rassemblement et de veiller à ce que les électeurs quittent les lieux une fois leur devoir électoral accompli¹⁰. Cette instruction a toutefois semblé excessivement restrictive pour atteindre les objectifs fixés. En outre, n'ayant pas été communiquée de façon claire, cette instruction a causé une certaine confusion parmi les observateurs et les agents électoraux en charge de son application.

Suite à une lettre ouverte adressée par plusieurs organisations de la société civile le 4 décembre à l'ISIE, lui demandant de publier toutes les données relatives aux élections, y compris les procès-verbaux des réunions de son conseil, ainsi que prévu par la loi portant création de l'ISIE et son règlement intérieur, l'Instance a publié les procès-verbaux des réunions tenues du 15 mai au 21 août. L'ISIE a également publié le résumé d'un audit portant

⁸ Cela a conduit au remplacement de 1.2% des agents responsables du scrutin.

⁹ Selon l'ISIE, les personnes responsables des rassemblements au sein des centres de vote étaient notamment des représentants des candidats, des observateurs domestiques et des électeurs. Le nombre incluait également des personnes non autorisées sur les lieux.

¹⁰ La directive ciblait les représentants des candidats, les observateurs domestiques, les électeurs et les autres personnes non-autorisées à rester longtemps dans les centres de vote.

sur le système d'inscription des électeurs¹¹. Cette information était toutefois limitée et ne contenait que les termes de référence et la liste des actions entreprises par l'ISIE suite aux recommandations émises par l'audit.

Sensibilisation des électeurs

Pour être efficace, la phase d'inscription des électeurs doit être assortie de campagnes d'information permettant à une communauté avertie d'exercer son droit de vote d'une manière effective¹². La campagne d'information des électeurs menée par l'ISIE pour le second tour a été empreinte de passivité, à l'instar de celles menées lors des précédents scrutins. L'Instance n'a fait qu'adapter les outils de campagne existants au lieu de cibler les électeurs qui n'avaient pas voté au premier tour. Les autorités électorales n'ont en outre lancé leur campagne de sensibilisation relative au second tour qu'après l'annonce des résultats

Certains des candidats

organisations ont distribué des tracts et ont organisé des réunions entre les représentants des deux candidats dans plusieurs régions du pays. Cinq des organisations qui ont observé le premier to

l'annulation partielle des résultats de certains centres de vote. Le tribunal a estimé que, dans la mesure où l'élection présidentielle était menée dans une circonscription nationale unique, seules les contestations de l'intégralité des résultats étaient recevables. En outre, Marzouki ayant exprimé son intention de participer au second tour, il n'avait pas intérêt à demander l'annulation des résultats. Par ailleurs, même si ses recours avaient été acceptés, ils n'auraient pas changé le résultat du scrutin.

Un des recours introduits par Marzouki a été examiné sur le fond mais a été rejeté. La requête dudit recours portait sur une demande d'annulation des résultats obtenus au niveau national par Caïd Essebsi. Le tribunal a toutefois estimé que les violations mentionnées n'ont pas eu d'impact décisif sur les résultats puisque l'écart entre les voix obtenues par chacun des deux candidats au niveau national était d'environ 200 000 voix alors que le nombre de voix obtenues par Caïd Essebsi dans les bureaux contestés s'élevait seulement à 64 166. Marzouki a interjeté appel co

pour le second tour, notamment lors de la procédure d'ouverture des bureaux de vote. Les

dépouillement et de l'incapacité des agents électoraux à s'accorder sur ce qui constitue un bulletin invalide. Les procès-verbaux des résultats ont été affichés comme requis à l'extérieur des bureaux dans 24 des cas observés.

C

Suivez l'actualité et les activités du Centre Carter en Tunisie sur notre page Facebook :
www.facebook.com/TCCTunisia

####